

# La redevance incitative



## arrive bientôt dans votre foyer !

*Découvrez les toutes dernières  
évolutions apportées à son  
fonctionnement.*



**SMD3**

Syndicat Mixte Départemental  
des Déchets de La Dordogne

# Un service ACCESSIBLE À TOUS, PARTOUT



**J'ai du mal à me déplacer.  
Des bornes plus accessibles, c'est possible ?**

Après une expérimentation réussie sur une vingtaine de points, le SMD3 va progressivement déployer au moins **une borne** par commune **en accessibilité renforcée** (borne semi-enterrée ou borne aérienne réhaussée).



**Pour les personnes en perte d'autonomie,  
que prévoit le SMD3 ?**

Des conventions sont signées avec de nombreux centres d'action sociale dans le département pour permettre aux **aides ménagères de transporter les déchets** sur les points d'apport volontaire. Renseignez-vous auprès de l'organisme dont vous dépendez ou auprès du SMD3.

Pour les foyers en perte d'autonomie ne bénéficiant pas d'une aide-ménagère, le SMD3 peut mettre en place, sous conditions, un **service de collecte en porte à porte**.



**Nous venons passer quelques jours en camping-car  
en Dordogne, comment allons-nous jeter  
nos ordures ménagères ?**

Le SMD3 a testé cet été un **accès aux bornes par le téléphone portable**, sans badge. Cette possibilité va être étendue avant l'été prochain à tout le territoire. L'accès sera, bien sûr, également toujours possible avec le badge.



*Un service*

## PLUS SOLIDAIRE ET PLUS JUSTE



**Nous avons du mal à boucler nos fins de mois, peut-on nous aider ?**

Le Département de la Dordogne et les communautés de communes ou d'agglomération travaillent à la mise en place d'un **fonds de solidarité** qui permettra de prendre en charge une partie des factures de redevance incitative pour les plus démunis d'entre nous.

**Je ne vais pas utiliser l'intégralité de mon forfait ouvertures, je peux en faire profiter quelqu'un d'autre ?**

Les usagers qui n'utiliseront pas la totalité des ouvertures de leur forfait pourront demander au SMD3 de donner ces ouvertures à des **personnes adultes incontinentes** qui ne peuvent pas réduire leur production de déchets.



*Un service*

## PLUS EFFICACE



**Je vis seule. Il serait juste que je paie moins qu'un foyer de 2 personnes ?**

La composition des foyers est désormais mieux prise en compte. **Les foyers ne paieront pas la même chose** s'ils sont composés d'une, deux, trois ou davantage de personnes.

**Je jette déjà très peu de déchets, pourquoi devrais-je payer autant d'ouvertures alors que je ne vais pas les utiliser ?**

Le nombre d'ouvertures comprises dans le forfait a été revu à la baisse. Cela permettra de **limiter les coûts** et d'inciter encore plus à **produire moins de déchets**.



En résumé

# LA REDEVANCE INCITATIVE

## C'est quand ?

Dès le **1<sup>er</sup> janvier 2023**, la redevance incitative remplacera l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



## C'est combien ?

En moyenne **20 €/ mois** et par foyer.

## À quoi ça sert ?

Au-delà de la collecte et du traitement des ordures ménagères, la redevance incitative finance :

- La collecte du verre
- La collecte du carton
- La collecte, le tri et le recyclage des emballages et des papiers
- L'accès aux déchèteries et leurs filières (déchets verts, bois, encombrants, gravats, etc.)

**Soyons responsables de nos déchets !**



Contactez-nous

**09 71 00 84 24** (appel non surtaxé)

**service.usagers@smd3.fr**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30  
et le samedi de 9h à 12h30